

Le dix-neuf avril deux mille vingt-deux, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Sall'Inn le lundi 25 Avril 2022 à 18 h 30.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Appel d'offres pour les travaux d'adaptation – AD'AP – Mise en accessibilité PMR de 7 bâtiments communaux
- Budget 2022 du SIEABVV
- Ordonnance du 12 avril 2022 - Tribunal Administratif Résidence Rosendal
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Sall'Inn, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Claude PETITEVILLE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Alain DEHAIS, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES

**Etaient Absents :** Alain NOËL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Dominique CATEL, excusée

Mme DELAHAYE Marie-Laure a été élue Secrétaire.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

### **27/22 – APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX**

L'appel d'offres pour les propositions financières des entreprises concernant le marché « Travaux d'adaptation – AD'AP – Mise en accessibilité PMR de 7 bâtiments communaux s'est déroulé du 25 février au 23 mars 2022. Après étude des offres, le maître d'œuvre (Cabinet A4 Architectes) a présenté le 6 avril à la commission d'appel d'offres, un classement par lot, en fonction de la valeur technique (notée sur 40 points) et du montant de l'offre (noté sur 60 points).

Monsieur le Maire désigne les entreprises que propose de retenir la commission d'appel d'offres, aux membres du Conseil Municipal :

### **TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX**

<b><u>Désignation des lots</u></b>	<b><u>Nom de l'entreprise</u></b>	<b><u>Offre la mieux disante Montant des travaux H.T.</u></b>
<b><u>Lot 01</u></b> – Maçonnerie – Carrelage – Faïences	BADIE MACONNERIE	33 626,28 €
<b><u>Lot 02</u></b> – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds	COPIN	58 226,47 €

<b>Lot 03</b> – Plomberie – Chauffage	TECHNI CHAUFFE	33 580,00 €
<b>Lot 04</b> – Electricité	EIFFAGE ENERGIE	4 519,95 €
<b>Lot 05</b> – Peinture – Sols souples	HERBELIN	8 685,90 €
<b><u>MONTANT TOTAL H.T.</u></b>		138 638,60 €

Le montant initial des travaux estimé par le maître d'œuvre était de 171 700,00 €, soit un différentiel négatif de 33 061,40 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir les entreprises ci-dessus énumérées pour un montant global de marché de 138 638,60 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'attribution des marchés et au démarrage des travaux.

### **BUDGET 2022 DU S.I.E.A.B.V.V.**

Nous avons reçu le compte-rendu du dernier comité syndical du 15 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 ainsi que les subventions des communes pour l'année 2022.

Les subventions d'équilibre des communes ont été calculées sur les mêmes bases qu'en 2019, à savoir :

- 3,90 € pour les charges de fonctionnement, le remboursement de la dette et les provisions d'investissements.

Ce qui représente pour la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles, la somme de 7 218,90 € calculée sur la base de 1851 habitants (population au 1<sup>er</sup> janvier 2022). Mme COTTEREAU précise que les titres pour les participations communales seront très prochainement établis, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet.

Mme DELAHAYE, présente à cette réunion du 15 avril, informe le Conseil Municipal qu'il a été délibéré sur le principe du remboursement de la subvention d'un montant de 42 400 € versée par le PETR et de l'intention de l'achat de la base par la Communauté de Communes Falaise du Talou au prix de 700 000 €.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un justificatif, certifiant de l'obligation de paiement des participations communales par l'ensemble des communes membres, soit joint au titre.

### **ORDONNANCE DU 12 AVRIL 2022 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF RESIDENCE ROSENDAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu l'ordonnance du 12 avril 2022 rendue par le Tribunal Administratif de Rouen, concernant la requête du syndicat des copropriétaires de la résidence Rosendal suite au dépôt du permis d'aménager de la société RJP Hautot.

Le Tribunal Administratif a rejeté la requête du syndicat des copropriétaires de la résidence Rosendal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Délibérations reçues en Sous-Préfecture le 27/04/2022

Affichées le : 27/04/2022